

RENTRÉE EN LIGNE POUR LES ACCUEILS JEUNESSE

L'inscription de vos enfants à la cantine, à la garderie ou au centre de loisirs peut se faire sur l'Espace Famille et Citoyen.

Pour les familles, les démarches administratives ont déjà été singulièrement assouplies durant ces quatre dernières années, notamment avec la mise en place d'un dossier unique de pré-inscription pour tous les accueils : restauration scolaire et garderies des écoles de la collectivité, accueils de loisirs.

« Ce dossier permet d'établir une seule demande d'inscription pour tous les services proposés. C'est un gain de temps que les familles apprécient beaucoup », témoigne Laure Ricard, directrice du Pôle Éducation, Enfance et Jeunesse.

Un dossier d'inscription dématérialisé

À partir de septembre, ce dossier unique pourra être rempli et transmis à l'administration, avec toutes les pièces jointes nécessaires, via l'espace Famille et Citoyen (accessible depuis ales.fr). « L'objectif est de réduire les déplacements des familles et les attentes, de donner plus de souplesse en proposant des démarches pouvant être effectuées à n'importe quel moment, sur son ordi, sa tablette ou son smartphone. »

Une ambition également poursuivie par la mise en ligne en 2018 de l'espace Famille et Citoyen pour permettre, une fois le dossier unique complet et validé, d'effectuer le paiement et les réservations pour la cantine et la garderie avec son compte personnel.

Inscription en ligne pour les centres de loisirs

Autre nouveauté : dès la rentrée, ce système de réservation à distance sera étendu aux centres de loisirs gérés par Alès Agglomération pour les enfants de 3 à 17 ans : Mas Sanier (Alès), Malataverne (Cendras), La Cabane des Cévennes (Saint-Julien-les-Rosiers et Les Mages), Le Secteur de Vézénobres (Saint-Césaire-de-Gauzignan, Méjannes-lès-Alès, Ners, Saint-Jean-de-Ceyrargues), Lez'Enfantillages (Lézan) et les Espaces Jeunes (deux sites à Alès).

Un échéancier de réservation sera en ligne : les familles pourront réserver durant ces périodes ou annuler le cas échéant, via l'espace Famille et Citoyen. Les délais de réservation et d'annulation passent à sept jours ouvrables avant la période concernée. Des listes d'attente ont également été mises en place pour permettre, lors d'une annulation, d'attribuer rapidement la place libérée.

En pratique

- **Dossier unique.**

Pour la nouvelle année scolaire, le dossier unique pourra également être retiré sous forme papier dès cet été à Mairie Prim' ou dans les mairies de chaque commune d'Alès Agglomération.

- **Permanence téléphonique.**

Pour ceux qui n'ont pas internet ou qui rencontreraient des difficultés pour effectuer les démarches en ligne : 04 66 56 11 11 / 04 66 56 11 37 (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

- **Si vous n'avez pas de compte.**

Les familles qui ne sont pas encore inscrites sur l'espace Famille et Citoyen sont invitées à remplir une fiche de réservation d'accueil de loisirs qu'ils trouveront auprès des directeurs des centres et à Mairie Prim'. Elle devra être retournée à Mairie Prim'.

D.R.U.C Service Gestion des Accueils

Adresse

Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30100 Alès

Courriel

gestiondesaccueils@alesagglo.fr

Espace Citoyens

A lire aussi

- [Les apprentis du CFA de Méjannes à l'honneur](#)
- [Partez l'esprit tranquille en vacances](#)
- [Les écoliers des ateliers "lecture et langage" ont été diplômés](#)
- [Alerte Orange Canicule sur le Gard](#)
- [Les métiers de la Défense et de la Sécurité s'exposent à Alès](#)